Contrat de location de matériel

Il a été convenu :
Le matériel : Abri d'auto_____ de marque Abris Taillefer

Durée de la location : La présente location est consentie pour une période de 182 à 212 jours du _____ au 30 avril 2025-2026.

Modèle	Prix de la toile	Valeur à Neuf	Prix de Rachat
Abri Simple Classique 11x16	249$	449$	385$
Abri Simple Classique 11x20	279$	499$	400$
Abri Simple Plus 12x20	419$	769$	665$
Abri Simple XR 11x32	379$	799$	695$
Abri Double XL 18x20	529$	1099$	995$
Abri Double XL 20x20	569$	1199$	1055$
Abri Double XR 18x20	549$	1299$	1155$
Abri Double XR 20x20	579$	1399$	1255$
Abri Double XR 20X35	899$	2199$	2005$

Conditions générales : Le matériel sera testé avant le départ par le professionnel en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques du matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels ...) auprès de sa compagnie d'assurance. Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc. éventuelles sont à charge du preneur. Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation sera réparé par le professionnel ou tout autre avec facture à charge du preneur, si le matériel ne peut être réparé, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé au preneur.

Nom du preneur : _____

Signature : D'un des propriétaires : _____ Du preneur : _____